

Prime de travail

DED CIV

Majoration de la prime de travail pour les agents de la DED CIV

Suite aux différentes interpellations de la direction sur la nécessité de reconnaître l'engagement des agents, ainsi que les problèmes de pouvoir d'achat.

SUD-Rail avait déposé une DCI en septembre.

Nos multiples interventions auront porté leurs fruits.

Par ailleurs les directions ayant lâché des revalorisations de la prime de travail au TMV et à la DED Prod, la situation devenait complètement inéquitable.

Par conséquent la direction de la DED CIV est obligée de lâcher sous la pression de SUD-Rail:

- **Une revalorisation de la prime de travail de 20% pour les agents sédentaires** (PIVIF, EML, Staff gares, agents gares, M1) pour les mois de septembre et octobre.
- **Une revalorisation de la prime de travail de 10% pour les agents du GCB** pour le mois de septembre.
- Les contractuels auront des équivalents sur leur fiche de paie. (sous réserve d'un mois d'ancienneté à partir du 1 septembre)

Ces revalorisation seront sur la fiche de paie d'octobre 2022.

APPELEZ NOUS POUR TOUTES QUESTIONS

ON RESTE A VOTRE DISPOSITION

Salima CHALABI	07.81.07.15.92
Radia LOOITA-BASSIER	07.69.58.33.12
Yussuf Frédéric AGBO	07.78.25.48.81
Yovenn ENYENGUE DIPOKO	06.13.48.89.45
Nader EL HANDAZ	06.27.96.66.40

Solidaires
Sud
Rail

Paris, le 06 septembre 2022
Madame CASTEL
Directeur DED-CIV

Objet : Demande de concertation immédiate

Madame la Directrice,

Tout l'été les agents de la DED-CIV ont assuré le service dans des conditions dégradées. Le manque de personnel, les aléas climatiques ainsi que les multiples incidents sur les lignes D et R ont ainsi augmenté de manière significative la charge de travail mais aussi fortement dégradé les conditions de travail des agents. Pour beaucoup d'agents, cela a même impacté leurs vies personnelles et créé un stress pendant toute cette période car ils venaient au travail la boule au ventre en appréhendant la manière dont allait se passer leur journée.

Aussi, conformément à l'article 4-2 du titre II du RH0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, le syndicat SUD-Rail de Paris Sud Est se trouve dans l'obligation, de déposer une demande de concertation immédiate pour le motif suivant :

- Le recrutement de personnel à la DED-CIV.
- La majoration de la prime de travail des agents de la DED-CIV

La délégation vous sera communiquée dès connaissance de la date de concertation connue.

Dans l'attente de vous lire, veuillez accepter, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

POUR SUD-Rail PSE :
Radia LOOTIA-BASSIER

